



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2017

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mille dix-sept et le douze décembre à dix-neuf heures trente, l'assemblée régulièrement convoquée le six décembre 2017, s'est réunie sous la présidence de Bernard ROMIEUX.

Sont présents : Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Luc MAUDET, Francis HUVER, Céline LOISON, Magalie THEROUE, Lysiane LE GOFF, Florent MIGNOT, Ludovic DUVEAU, Patrick MORCEL, Bernard PERRIN-BONNET, Claudine LECLERC, Elisabeth ROGER, Camille BRAULT, Jérôme VINCENT, Sylvie MOSIMANN, Joël CRETTE, Michelle MICHALKOVIC, Aline CLEMENT, Mireille GARNIER, Maryse BOURGEOIS, Guy LAMARRE, Marie-José MASSON, Bernard DAVOUST.

Représentés : Gérard TERVILLE représenté par Bernard COQUILLE, Marie-Laure CABOURDIN représentée par Mireille GARNIER.

Absents : Cédric CORNAIRE, Cyril CHARLES, Louis BOUCHENY (excusé), Sébastien BARRE, Lionel LANGUILLAT, Nathalie COLIN.

24 conseillers présents, 2 conseillers représentés, 6 conseillers absents.

Le quorum de 17 conseillers présents étant dépassé, l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Lysiane LE GOFF

Une conseillère municipale demande qu'une phrase du procès-verbal du 19 octobre 2017 soit modifiée. Monsieur le maire, accède à sa demande et le procès-verbal du 19 octobre 2017 sera représenté à la prochaine réunion.

Un débat s'engage sur les colis de Noël aux aînés. Ce débat est repris en fin du compte rendu dans les questions diverses. (Arrivée de Ludovic Duveau à 19h 45)

FRAIS SCOLAIRES DE L'ECOLE DE THEIL ANNEE 2015-2016 DE 2017

Monsieur Le Maire présente les dépenses de l'école primaire de Theil pour l'année 2015-2016. Elles se montent à 524,31 € par enfant réparties de la façon suivante :

		2015-2016			
		nombre enfants	PU	Total	Total
Les Vallées de la Vanne	Scolarité	16	524,31 €	8 388,96 €	8 388,96 €
Noé	Scolarité	15	524,31 €	7 864,65 €	7 864,65 €
Pont-sur-Vanne	Scolarité	5	524,31 €	2 621,55 €	
	surveillance	5	518,01 €	2 590,07 €	5 211,62 €
Vaumort	Scolarité	9	524,31 €	4 718,79 €	4 718,79 €
Villiers-Louis	Scolarité	1	524,31 €	524,31 €	524,31 €

A cette somme il faut rajouter les frais de surveillance des enfants de Pont/Vanne de 8h à 8h 30 le matin.

Le conseil municipal adopte cette répartition des dépenses à l'unanimité

FRAIS SCOLAIRES DE L'ECOLE DE THEIL ANNEE 2016-2017 DE 2017

Monsieur Le Maire présente les dépenses de l'école primaire de Theil pour l'année 2016-2017. Elles se montent à 626,31 € par enfant réparties de la façon suivante :

		2016-2017			
		nombre enfants	PU	Total	Total
Les Vallées de la Vanne	Scolarité	16	626,31 €	10 020,96 €	10 020,96 €
Noé	Scolarité	11	626,31 €	6 889,41 €	6 889,41 €
Pont-sur-Vanne	Scolarité	6	626,31 €	3 757,86 €	3 757,86 €
	surveillance				
Vaumort	Scolarité	7	626,31 €	4 384,17 €	4 384,17 €
Villiers-Louis	Scolarité				

La surveillance des enfants de Pont/Vanne sera calculée et refacturée, éventuellement, ultérieurement.

Le conseil municipal adopte cette répartition des dépenses à l'unanimité

FRAIS SCOLAIRES DE L'ECOLE DE NOÉ ANNEE 2016-2017 DE 2017

Monsieur Le Maire présente la demande de la commune de Noé pour les frais scolaires 2016-2017 des enfants des Vallées de la Vanne :

	nombre enfants	PU	Total	Total
Noé	10 enfants	442,68 €	4 426,80 €	
	4 mois	36,89 €	147,56 €	4 574,36 €

Le conseil municipal accepte cette dépense à l'unanimité

FRAIS SCOLAIRES DE L'ECOLE DE VAUMORT ANNEE 2016-2017 DE 2017

Monsieur Le Maire présente la demande de la commune de Vaumort pour les frais scolaires 2016-2017 des enfants des Vallées de la Vanne :

	nombre enfants	PU	Total	Total
Vaumort	5 enfants	628,63 €	3 143,15 €	3 143,15 €

Le conseil municipal accepte cette dépense à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ECOLES DE THEIL ET DE CHIGY ANNEE 2017-2018 DE 2017

Pour l'année 2017-2018, monsieur le maire propose de reconduire le montant pour frais scolaires par enfant, et le montant de la coopérative par enfant votés pour l'année 2016-2017 pour les écoles de Theil et Chigy.

- Coopérative scolaire (sorties): 35 €
- Fournitures scolaires: 70 €

Les frais de piscine sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal accepte ces subventions aux écoles à l'unanimité

VOYAGE SCOLAIRE CP-GS DE L'ECOLE DE THEIL ANNEE 2017-2018 DE 2017

Les classes de CP et GS de l'école de Theil projettent un voyage de deux jours dans le cadre de leur classe d'eau et demandent à la commune de participer aux frais, en complément de la participation des familles et de la coopérative:

	Dépenses			Recettes
	Nombre	PU	total	
enfants				
Transport			644 €	
hébergement	35	80 €	2 800 €	
total			3 444 €	
hébergement adultes	4	54 €	216 €	
Etat-Europe				600 €
			3 660 €	600 €
coût voyage			3 060 €	
soit pondéré par enfant			87 €	

Monsieur le maire précise que l'école de Theil gère bien sa coopérative et qu'elle sait l'utiliser pour les activités des enfants sans thésauriser.

Le conseil municipal accepte de subventionner ce voyage à l'unanimité, et par 24 voix pour et 2 abstentions décide de donner 40 € par enfant habitant Les Vallées-de-la-Vanne.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ECOLE DE THEIL PISCINE POUR L'ANNEE 2016-2017 DE 2017

Les frais de piscine sont à la charge des communes. Pour le RPI de Theil une subvention de 25€ était allouée par enfant. Les frais de piscine étaient en réalité supérieurs.

Pour l'année 2016-2017 ils se sont élevés à 34,40 € par enfant. La différence a été prise en charge par la coopérative scolaire de Theil, ce qui n'est pas légal.

A l'unanimité, les conseillers municipaux décident d'octroyer une subvention complémentaire à la coopérative scolaire de Theil de 9,40 € pour chacun des 29 enfants des Vallées-de-la-Vanne soit 272,66 €

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ECOLE DE THEIL PISCINE POUR L'ANNEE 2015-2016 DE 2017

Pour l'année 2015-2016 les frais de piscine se sont élevés à 27,54 € par enfant.

A l'unanimité, les conseillers municipaux décident d'octroyer une subvention complémentaire à la coopérative scolaire de Theil de 2,54 € pour chacun des 39 enfants des Vallées-de-la-Vanne soit 98,88 €

CENTRE DE LOISIRS DE THEIL - REGROUPEMENT DES DELIBERATIONS DE 2017

Par souci d'efficacité et pour simplifier le travail, monsieur le maire propose de rassembler dans une délibération unique qui se substitue aux délibérations précédentes l'ensemble des tarifs et des conditions d'application des tarifs pour le centre de loisirs de Theil.

	Tarifs de base			participation communes	Reste à charge des familles		
	0 à 650	651 à 1000	> 1000		0 à 650	651 à 1000	> 1000
Quotient familial	0 à 650	651 à 1000	> 1000		0 à 650	651 à 1000	> 1000
journée complète	16.00 €	18.00 €	20.00 €	7.00 €	9.00 €	11.00 €	13.00 €
1/2 journée avec repas	10.00 €	11.50 €	13.00 €	5.00 €	5.00 €	6.50 €	8.00 €
1/2 journée sans repas	5.50 €	7.00 €	8.00 €	2.00 €	3.50 €	5.00 €	6.00 €

Si les parents ne fournissent pas leur quotient familial, le tarif maximum s'applique.

A partir du 1er enfant pour 2 enfants et plus d'une même famille

	Tarifs de base			participation communes	Reste à charge des familles		
	0 à 650	651 à 1000	> 1000		0 à 650	651 à 1000	> 1000
Quotient familial	0 à 650	651 à 1000	> 1000		0 à 650	651 à 1000	> 1000
journée complète	15.00 €	17.00 €	19.00 €	7.00 €	8.00 €	10.00 €	12.00 €
1/2 journée avec repas	9.00 €	10.50 €	12.00 €	5.00 €	4.00 €	5.50 €	7.00 €
1/2 journée sans repas	4.50 €	6.00 €	7.00 €	2.00 €	2.50 €	4.00 €	5.00 €

Les conseillers municipaux acceptent ces conditions à l'unanimité.

WIFI SUR LA COMMUNE ADHESION A L'ASSOCIATION SCANI DE 2017

Devant les déficiences du réseau internet, il est nécessaire de relier les trois mairies par un réseau interne sécurisé de WIFI. Il est proposé aux conseillers municipaux de profiter de ce développement pour installer la WIFI sur les centres bourgs de chacun des trois villages.

Les conseillers municipaux à l'unanimité décident

- de passer par SCANI (Société Coopérative d'Aménagement Numérique Icaunais) pour développer ce projet
- d'acheter 10 parts de dix euros chacune soit 100 euros
- nomme titulaire représentant pour agir dans SCANI au nom de la collectivité : Luc MAUDET et comme représentant suppléant : Bernard ROMIEUX

WIFI SUR LA COMMUNE LIAISON ENTRE COMMUNES DE 2017

La wifi de liaison entre les mairies sera établie à partir de la mairie de Theil qui dispose d'un débit supérieur à 80 MO.

Les relais intermédiaires seront disposés à l'église de Theil, en haut de la rue du Poncelot 100 mètres avant la limite d'agglomération sur un candélabre-fusible à installer, et sur l'église de Chigy.

Le signal arrivera sur les bâtiments des mairies de Vareilles et de Chigy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation de cette liaison par SCANI. (coût environ 1390 € avec un abonnement mensuel de 90€)

WIFI SUR LA COMMUNE ALIMENTATION ELECTRIQUE DEMANDEE AU SDEY DE 2017

Pour l'alimentation en haut de la rue du Poncelot il a été demandé au SDEY d'installer une prise de courant 220 volts alimentée en continu pour le récepteur wifi.

Le devis de la SDEY s'élève à 3 018,38 € TTC dont il reste 1 509,19 € à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les conditions de cette convention avec le SDEY.

WIFI SUR LA COMMUNE COUVERTURE DES CENTRES BOURGS DES TROIS VILLAGES DE 2017

Il est possible de mettre à la disposition des passants une connexion WIFI ouverte gratuite. La commune décide ainsi d'équiper ses centres de village de Chigy (secteur école, café), de Theil (secteur mairie, salle des fêtes, restaurant), et de Vareilles (secteur mairie, café).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation de cette couverture wifi par SCANI. (Coût d'installation environ 3 600 €)

ASSAINISSEMENT DE THEIL-SUR-VANNE CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE DE 2017

Monsieur le maire fait le point des travaux en cours sur la STation d'EPuration de Theil.

Le bureau BIOS pour l'étude du milieu aquatique a fait ses mesures de septembre et est en train d'effectuer celles de décembre.

L'appel d'offre pour la mise aux normes des branchements des particuliers a été déclaré infructueux car malgré 9 dossiers envoyés il n'y a eu aucune réponse. L'appel d'offre sera relancé en début d'année 2018.

En ce qui concerne la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la station d'épuration de Theil : 13 dossiers ont été retirés et 3 réponses ont été reçues. Le tableau de dépouillement fourni par l'ATD est le suivant :

NOTATION CRITERE "Prix"	Critère prix			Critère technique				Note globale : Sur 100 points	Classement
	Taux prestation	Montant prestation	Sur 40 points	Méthodolo gie (25 points)	Organisation de l'équipe (25 points)	Planning (10 points)	Total sur 60 points		
Candidat			Note Candidat						
ARTELIA	6,30%	36 600	37,84	23,00	22,00	9,00	54,00	91,84	1
IRH	5,96%	34 500	40,00	18,00	23,00	8,00	49,00	89,00	2
Cabinet Merlin	6,10%	35 380	39,08	12,00	20,00	9,00	41,00	80,08	3

Monsieur le maire précise que près des 2/3 de cette dépense peuvent être subventionnées.

Le conseil municipal approuve le choix d'ARTELIA à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT DE THEIL-SUR-VANNE CONTRAT D'ENTRETIEN POUR 2018 ET 2019 DE 2017

La Délégation de Service Public (DSP) à la SAUR pour l'entretien de la station d'épuration de Theil vient à échéance au 31 décembre 2017. Luc MAUDET explique

- D'une part que la compétence assainissement public doit être transféré à la communauté de communes en 2020.
- D'autre part que la construction d'une nouvelle station rend difficile la signature d'une nouvelle DSP

Il propose donc, dans un souci de continuité, de signer un contrat d'entretien en régie avec la SAUR d'une année renouvelable. Ce contrat nous permet d'assurer l'entretien de la station d'épuration jusqu'à sa fin programmée en 2019.

Le montant du contrat d'entretien en régie s'élève à 22 294 € HT par an, révisable.

A titre de comparaison le montant de la DSP variait suivant les années de 25 000 à 31 000 €.

Le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT DE THEIL-SUR-VANNE DECISION MODIFICATIVE DE 2017

Les études pour la construction de la Station d'Épuration de Theil ayant démarré il est nécessaire de prévoir un crédit supplémentaire de 25 000 € au budget d'investissement.

Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT DE CHIGY DECISION MODIFICATIVE DE 2017

L'achat et le financement d'une pompe sur la station nécessitent l'inscription de 3 500 € à l'article correspondant du budget d'assainissement de Chigy.

Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

ZA DE LA GRENOILLERE, DECISION MODIFICATIVE DE 2017

La vente des terrains de la ZA la Grenouillère doit s'effectuer en fin d'année au profit de la CCVPO. Il est nécessaire dans le budget de la ZA de la grenouillère de prévoir un crédit supplémentaire de 2 200 € au crédit d'investissement.

Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

PRESENTATION DU PADD DE 2017

Luc Maudet présente et développe au conseil municipal les grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables validé par la CCVPO dans sa réunion du 6 décembre 2017.

Ce document peut être vu sur le site de la commune à l'adresse suivante <http://les-vallees-de-la-vanne.fr/plui/padd.html>

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les grandes orientations du PADD.

QUESTIONS DIVERSES

- Colis de Noël

Des conseillers municipaux regrettent de ne pas avoir été associés aux choix faits pour la réalisation des colis de Noël.

Monsieur le maire précise que dans la réunion de la commission « aînés » regroupant les membres des anciens CCAS, fin novembre, très peu de membres étaient présents ou excusés. Dans ces conditions, il remercie, vivement, Sylvie MOSIMANN, Guy LAMARRE et Claudine LECLERC d'avoir su organiser rapidement cette distribution des colis. Il entend que des améliorations doivent être apportées et fait confiance aux conseillers municipaux pour s'investir l'année prochaine.

Lutter contre l'isolement, assurer la convivialité, répondre aux besoins des seniors, ce n'est pas uniquement le cadeau ou le repas de Noël. Nous devons avoir une réponse plus globale à ces questions.

Dans la réunion fin novembre, il a été décidé qu'un questionnaire serait distribué rapidement aux personnes de plus de 60 ans pour connaître leurs besoins. Cinq pistes ont été abordées : information, mobilité, le rapport à l'informatique, le besoin de maison de service au public, les sorties et activités.

Patrick MORCEL regrette que le thème de la sécurité n'ait pas été abordé. Cette question devra être effectivement abordée par la suite.

Dans cette commission « aînés » seront donc convoqués maintenant les membres du conseil municipal suivant : Francis HUVER, Céline LOISON, Patrick MORCEL, Claudine LECLERC, Sylvie MOSIMANN, Michelle MICHALKOVIC et Maryse BOURGEOIS.

- **Ecoles**

Des réunions avec les maires des communes de Vaumort, Noé, Villiers-Louis, Les Clérimois, Pont-sur-Vanne, Foissy et Les Sièges sont prévues en décembre et en janvier. Des rendez vous avec l'inspection d'académie sont programmées en janvier pour signer une convention de ruralité avec l'inspection d'académie et la sous-préfecture.

Nous devons travailler sur notre bassin de vie : la vallée de la Vanne et définir son avenir.

- **Eau de Paris**

Une rencontre du maire des Vallées de la Vanne et du Président de la CCVPO a eu lieu à Paris avec la direction général d'Eau de Paris et le cabinet de la présidente d'Eau de Paris. Il s'agissait pour nous de prendre contact pour essayer de fluidifier les rapports mais aussi pour envisager des projets communs pour le développement de notre commune.

- **Trottoirs et chaussées de Chigy et Vareilles**

La SMAEP a informé la commune qu'elle reprendrait les canalisations d'eau potable et d'eau « incendie » dans le courant du 1^{er} semestre 2018 dans les rue de l'érable, de l'église et du Poncelot. Les travaux de réfection des trottoirs et chaussée ne pourront donc être réalisés qu'ensuite.

Le conseil départemental ne prendra à sa charge que la réfection de la couche de roulement des voiries. Dans ses conditions un appel d'offre pour choisir un maitre d'œuvre sera lancé par la commune prochainement (définition et responsabilité des profils longitudinaux et transversaux de la chaussée).

Des carottages, à la charge de la commune pour 2 000 € environ, seront exécutés rue de l'église pour relever le corps de chaussée actuel et permettre l'étude des travaux à entreprendre.

- **Vergers de sauvegarde**

Les premières plantations d'arbre fruitier auront lieu le jeudi 14 décembre. Les suivantes une semaine plus tard.

- **Travaux salle des fêtes de Chigy**

Des travaux dans la salle des fêtes de Chigy sont en cours. Ils concernent essentiellement les sanitaires, l'isolation et l'éclairage de la salle des fêtes. Celle-ci va donc être indisponible un certain temps.

- **Vœux du maire**

- Samedi 6 janvier à 17h 30 à la salle des fêtes de Vareilles
- Dimanche 21 janvier à 16 heures à la salle des fêtes de Theil
- Un jour à définir en fonction des travaux de la salle des fêtes pour Chigy

Fin de la réunion du conseil municipal à 22h 45.

